

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1206 6 décembre 1948

n° 1206 6

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date de publication
6 décembre 1948

Date du numéro
31 décembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés du service actif pour raisons de santé les miliciens dont les noms suivent : 1523. Mohamed Saleh, 1re classe, 3e compagnie, pour compter du 15 août 1948

- 1147** Ahammed Rayyale, 1re classe, 3e compagnie, pour compter du 31 août 1948. Le milicien de 1re classe Mohamed Saleh, réunissant 3 ans et 7 mois de service, a droit à l'indemnité de licenciement de deux mois de solde nette. Le milicien de 1re classe Ahammed Rayyale, réunissant 5 ans, 6 mois et 23 jours de service, a droit à l'indemnité de licenciement de trois mois de solde nette.